



CAFÉMETRIE

Formation et perfectionnement

Modalités de suivi des validations pédagogiques et des certifications

Dans le cadre du suivi qualité de ses actions de formation, Cafémétrie distingue les modalités applicables:

- aux formations non certifiantes,
- aux parcours d'accompagnement de projet,
- aux formations préparant à une certification portée par un certificateur externe,
- et aux futures certifications pouvant être portées directement par l'organisme.

1. Formations non certifiantes

Pour les formations non certifiantes proposées par l'organisme de formation (barista, perfectionnement, découverte métier, formations intra-entreprise, etc.), les résultats pédagogiques sont suivis à partir des évaluations réalisées en fin de parcours.

La validation repose sur les modalités pédagogiques mises en œuvre dans le cadre de la formation pouvant inclure selon les parcours :

- des mises en situation pratiques,
- des observations réalisées pendant les exercices et ateliers,
- des quiz ou évaluations de connaissances,
- des exercices d'application,
- des études de cas,
- des productions ou livrables réalisés pendant la formation.

La validation correspond à l'atteinte des compétences visées au regard des critères pédagogiques définis pour chaque parcours.

Le calcul est effectué selon la formule suivante :

Nombre de stagiaires ayant validé les évaluations finales
÷ Nombre de stagiaires ayant réalisé les évaluations finales
× 100

Les données sont consolidées à partir :

- des évaluations de fin de formation,
- des documents de suivi pédagogique,
- des grilles d'observation,
- et des comptes rendus pédagogiques conservés par l'organisme.



CAFÉMETRIE

Formation et perfectionnement

2. Parcours d'accompagnement coffee shop

Avant la formalisation complète des modalités d'évaluation engagée en 2026, le parcours coffee shop reposait principalement sur :

- des exercices d'application,
- des échanges autour du projet professionnel,
- des travaux de réflexion,
- des études de faisabilité simplifiées,
- et des restitutions accompagnées.

Les indicateurs suivis pour ces parcours reposent donc principalement sur :

- la réalisation effective du parcours pédagogique,
- la participation aux exercices proposés,
- la remise des travaux demandés,
- et l'implication dans les séquences d'accompagnement.

Dans le cadre de l'amélioration continue engagée par l'organisme, les modalités d'évaluation des parcours entrepreneuriaux ont été progressivement renforcées et formalisées à partir de 2026 afin d'améliorer l'alignement entre objectifs pédagogiques, exercices réalisés et critères de validation.

3. Formations préparant à une certification portée par un certificateur externe

Certaines formations proposées par Cafémétrie préparent à une certification enregistrée au Répertoire Spécifique ou au RNCP portée par un certificateur externe.

C'est notamment le cas de la formation préparant à la certification RS7004 « Conduire un projet de création d'entreprise ».

Dans ce cadre :

- Cafémétrie assure la préparation pédagogique des candidats,
- mais l'évaluation certificative finale et la délivrance de la certification relèvent exclusivement du certificateur conformément au référentiel applicable.

Le taux d'obtention de la certification correspond au pourcentage de candidats ayant obtenu la certification à l'issue de l'évaluation certificative.

Le calcul est effectué selon la formule suivante :

Nombre de candidats certifiés
÷ Nombre de candidats présentés à l'évaluation certificative
× 100

Les données sont établies à partir :



CAFÉMETRIE

Formation et perfectionnement

- des résultats transmis par le certificateur,
- des procès-verbaux de jury,
- ou des relevés de résultats communiqués à l'organisme.

4. Certifications pouvant être portées directement par Cafémétrie

Dans le cadre de futurs projets de certification portés directement par l'organisme, Cafémétrie assurera l'organisation des évaluations certificatives conformément aux référentiels applicables.

Les modalités de calcul des taux d'obtention intégreront alors :

- les résultats des évaluations certificatives,
- les décisions de jury,
- les validations partielles ou totales des compétences visées.

Les indicateurs de validation pédagogique et de certification font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'organisme de formation.